



# CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC

## INSCRIPTION ÉTÉ 2018 • ACADEMIE DES MINI CHAMPIONS

### NOS COORDONNÉES

Adresse postale: B.P. 283, succ. Ahuntsic, Montréal, Québec, H3L 3N8  
 Permanence: 350, rue Sauvé E., Montréal (métro Sauvé—parc Auteuil)  
 Tél: 514-384-6734 (boîte vocale) — Courriel: info@braves-ahuntsic.ca  
 web: www.braves-ahuntsic.ca  

### COMMENT S'INSCRIRE

Lieu: Adresse de la permanence—Chalet du parc Auteuil (porte arrière)  
Dates d'inscription: tous les mercredis entre 19h et 21h à compter du 24 janvier 2018

Documents requis **uniquement pour les joueurs qui n'étaient pas inscrits aux Braves au cours de l'été 2017 ou de l'hiver 2017-18:** (afin d'accélérer le processus d'inscription, veuillez apporter des photocopies)

- Carte d'assurance maladie du joueur
- Preuve de résidence **récente** (permis de conduire, compte d'Hydro-Québec, taxes, téléphone—les baux ne sont pas acceptés)

Photo: La présence du joueur (né à compter de 2010) peut être requise pour sa photographie de carte d'identité de joueur

Modes de paiement: **chèque** ou **argent** comptant. Libeller votre chèque à l'ordre du **CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC**

### RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe :  F  M

Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année (AAAA) Mois (MM) Jour (JJ)

Tél. rés. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Tél. cell.: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel (1) : \_\_\_\_\_

Courriel (2) : \_\_\_\_\_

### LIGUE DES MINI-CHAMPIONS

#### JOUEURS ET JOUEUSES U-4 à U-8

(nés de 2010 à 2014)

**2 entraînements par semaine constitués d'ateliers et de mini-matches** sous la supervision de notre directeur de la ligue des mini-champions \_\_\_\_\_

Durée: 13 semaines — du 28 mai au 23 août 2018

Horaire et lieu:

- ◆ **Garçons U-5 à U-8** (nés de 2010 à 2013)

Mardi et jeudi

Parc Gabriel Lalemant—intersection De Martigny et Sauvé Est (terrain clôturé)

U-5 et U-6 (nés en 2012 et 2013): 18h15 à 19h15

U-7 et U-8 (nés en 2010 et 2011): 19h30 à 20h30

- ◆ **Filles U-5 à U-8** (nées de 2010 à 2013)

- ◆ **Filles et garçons U-4** (nés en 2014)

Lundi et mercredi

Parc Saint-Benoît—intersection Meilleur et Sauvé Ouest

U4 à U6 (nées de 2012 à 2014): 18h15 à 19h15

U7 et U8 (nées en 2010 et 2011): 19h30 à 20h30

**Uniforme fourni** (short, chandail et bas) et **ballon**

Dates importantes:

Remise des uniformes: 12 mai 2018

Festival sportif (U-7 et U-8 seulement): date à déterminer

Fête des Braves: 25 août 2018

**Veuillez cocher la catégorie d'âge du joueur**

Prix:

U-4 à U-6 **260\$\***

U-7 et U-8 **285\$\***

\*Les prix comprennent les frais d'affiliation à la Fédération de soccer du Québec



**CONSENTEMENT:** Mon enfant peut être photographié ou filmé dans le cadre d'activités avec les Braves. Ces représentations pourront être utilisées à des fins de formation ou promotionnelles et je n'en recevrai aucune compensation financière.

J'accepte  Je refuse

Initiales: \_\_\_\_\_

Je confirme avoir lu, compris et accepté les **Termes et Conditions** du présent contrat comprenant la **Politique de résiliation et de remboursement** énoncés au verso

Signé à: \_\_\_\_\_ le date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Signature du parent ou du tuteur légal

### RECONNAISSANCE DE DETTE

Je reconnais être endetté envers le Club de Soccer les Braves d'Ahuntsic pour la somme de \_\_\_\_\_ \$ laquelle somme est payable au plus tard le \_\_\_\_\_. **En cas de non paiement, le joueur(se) sera suspendu(e) du Club, de l'Association Régionale de Soccer Concordia et de la Fédération de soccer du Québec.**

Signé à: \_\_\_\_\_ le date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Signature du parent ou du tuteur légal

## TERMES ET CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION ÉTÉ 2018—LIGUE DES MINI-CHAMPIONS

Le Club de Soccer les Braves d'Ahuntsic (Club) vous remercie de votre confiance.

Veuillez prendre connaissance des termes et conditions ci-après qui s'appliquent à l'inscription de tout joueur pour le programme « ligue de l'Académie des mini-champions » de la saison été 2018 .

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a pas d'autre fin que celle d'alléger le texte.

1. Le Club se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs activité(s) si le nombre de participants est jugé insuffisant. Le cas échéant, les joueurs seront remboursés intégralement;
2. Le Club peut, en tout temps et sans préavis, modifier sa programmation, les lieux et horaires des activités;
3. Lorsque le nombre maximum de participants est atteint pour une activité le Club pourra, si la demande le justifie, créer une liste d'attente;
4. **Aucune personne ne peut participer à quelque activité du Club sans avoir été préalablement dûment inscrite;**
5. **Tout dossier incomplet sera refusé;**
6. Le Club classera le joueur selon l'évaluation qui sera faite par le Comité technique aux périodes d'évaluations ou à tout autre moment déterminé par le Club. Le Club se réserve également le droit de déplacer un joueur du niveau et/ou de la catégorie dans lesquels il a été classé et ce, en tout temps au cours de la saison;
7. L'inscription d'un joueur dans un niveau ne constitue aucunement une garantie que ce joueur évoluera dans ce niveau tout au long de la saison. C'est le Comité technique qui détermine le niveau de chaque joueur;
8. Les prix affichés sont valides uniquement durant la période d'inscription visée;
9. Le coût d'inscription comprend un uniforme complet (maillot, short et bas) et un ballon. Les joueurs doivent se procurer obligatoire-ment des protège-tibias et des souliers de soccer adaptés à la surface de jeu (gymnase: souliers de course acceptés, terrain synthétique: souliers à crampons ou mini-crampons, extérieur: souliers à crampons). Les uniformes ne devront en aucun cas être altérés ou modifiés sans l'autorisation écrite du Directeur général.
10. Des frais de 20,00\$ seront facturés en cas de chèque retourné;
11. Des frais de 50,00\$ seront facturés pour toute demande de libération;
12. Le Club se réserve le droit de suspendre le passeport de tout joueur qui n'aura pas acquitté la totalité des frais reliés à l'activité à laquelle il s'est inscrit selon les échéances convenues. La même politique s'appliquera à tous les joueurs ayant une dette envers le Club;
13. Un rabais fidélité de 25,00\$ est appliquée sur le coût d'inscription si le joueur était inscrit au club à l'été 2017 ou à la saison automne/hiver 2017-2018 et que l'inscription et le paiement complet sont effectués au plus tard le 7 mars 2018;
14. Une réduction de 10,00\$ est appliquée sur le coût d'inscription lors de l'inscription de deux (2) joueurs et une réduction de 25,00\$ est appliquée lors de l'inscription de plus de deux (2) joueurs. Les joueurs doivent être de la même famille et demeurer à la même adresse;
15. Les frais d'inscription comportent trois (3) volets :
  - a) Un montant **non remboursable** de 50,00\$, nommé **FRAIS D'ADHÉSION** comprenant les frais d'affiliation du joueur à la Fédération de Soccer du Québec, les frais d'administration pour le traitement du dossier, l'impression du passeport de joueur., s'il y a lieu.
  - b) Un montant **non remboursable** de 50,00\$, nommé **FRAIS D'ÉQUIPEMENT** comprenant les frais d'uniforme.
  - c) Le reste du montant constitue les **FRAIS DE PARTICIPATION** du joueur. Ce montant peut faire l'objet d'une demande de remboursement selon les modalités prévues à la politique de résiliation et de remboursement ci-après énoncée.

### POLITIQUE DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT

15. Tel que stipulé dans la *Loi sur la protection du consommateur*, un consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat avec le Club en envoyant un avis écrit de demande de résiliation et remboursement soit par courriel à : [info@braves-ahuntsic.ca](mailto:info@braves-ahuntsic.ca) en spécifiant dans l'objet « DEMANDE DE REMBOURSEMENT » ou par la poste en adressant votre lettre à « DEMANDE DE REMBOURSEMENT », Club de Soccer les Braves d'Ahuntsic, B.P. 283, succ. Ahuntsic, Montréal, Québec, H3L 3N8;
16. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la demande de résiliation et remboursement (date du courriel ou sceau du timbre). La résiliation du contrat n'emporte pas la libération du joueur.
17. Les séances de formation, entraînements de même que les matchs qui se sont déroulés avant la date de résiliation ne sont en aucun cas remboursables et ce, même si le joueur n'a pu être présent;
18. Pour les fins d'application de la présente politique de résiliation et remboursement, la période d'activités débute le 28 mai 2018 et se termine le 23 août 2018;
19. Si le consommateur résilie le présent contrat avant le début des activités, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité à l'exception des FRAIS D'ADHÉSION et des FRAIS D'ÉQUIPEMENT (si l'équipement a été remis, aucun retour ne sera accepté);
20. Si le consommateur résilie le contrat après que les activités du Club aient débuté, le consommateur doit payer:
  - a) les **FRAIS D'ADHÉSION** et les **FRAIS D'ÉQUIPEMENT** ;
  - b) les **FRAIS DE PARTICIPATION** pour la période correspondant aux semaines écoulées entre le début des activités du Club et la date de la demande de remboursement; et
  - c) Des **FRAIS DE PÉNALITÉ** correspondant à la moins élevée des 2 sommes suivantes: soit 50,00 \$, soit une somme représentant au plus 10% des FRAIS DE PARTICIPATION pour les semaines restantes de la saison calculées à compter de la date de la demande de remboursement.
21. Le Club remboursera le consommateur par chèque, dans un délai raisonnable après la réception de la demande écrite de remboursement conformément à la clause 15.

Initiales